



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 25 Juin 2018 à 20 heures 00

Convocation du 14.06.2018

L'An deux mille dix-huit, le 25 Juin, le Conseil Municipal de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole GONTIER, Maire.

A été désigné **secrétaire de séance** : M. GAUCHON Alain.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 14.06.2018.

**Présents** : M<sup>me</sup> GONTIER Nicole, M. GAUCHON Alain, M<sup>me</sup> RIBETTE Gisèle, M<sup>me</sup> BARRET M. Catherine, M<sup>me</sup> JEANNET Solange, M. COYAT Gérard, M. CAILLAUD Didier, M<sup>me</sup> ZELMAR Michelle.

**Absents excusés** : M. GUIONNET Alain, M<sup>me</sup> JUBB Noëline qui donne pouvoir à M<sup>me</sup> ZELMAR Michelle, M. BAXTER Charles qui donne pouvoir à M<sup>me</sup> GONTIER Nicole.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Mars 2018 a été approuvé à l'unanimité.

### **L'ordre du jour a été consacré aux points suivants :**

#### **Subventions aux Associations :**

A l'unanimité le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de :

- 200 € au SDIS (pompiers de MEZIERES SUR ISSOIRE),
- 243,63 € au BMPAH (Bellac Mézières Personnes Agées et / ou handicapées),
- 73,08 € à la SPA. Le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> GONTIER à signer la convention avec la Fourrière de LIMOGES,
- 55 € à la Fondation du Patrimoine,
- 116 € à la Mission Locale Rurale,
- 100 € à l'Association du Mondial de Tonte,
- 50 € à la FNATH (Association des Accidentés de la Vie),

A la majorité, (5 pour, 2 contre, 3 abstentions) le Conseil Municipal accorde une subvention de 50 € à l'Ecole de Golf de MORTEMART.

Le Conseil Municipal n'a pas donné suite aux demandes du Comité de la Foire Ovine de Mézières sur Issoire, au GVA de Mézières sur Issoire et Bellac, à l'Association Les Robins des Champs de BUSSIERE-BOFFY et à la Maison Familiale Rurale Périgord-Limousin.

#### **Reconduction du contrat de travail de l'Agent de l'Agence Postale Communale :**

M<sup>me</sup> GONTIER propose de reconduire le contrat de M<sup>me</sup> LE QUELLEC pour un an du 15 Juillet 2018 au 14 Juillet 2019.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Adhésion de la commune de La CROIX SUR GARTEMPE au SYGESBEM :**

M<sup>me</sup> Le Maire donne lecture de la demande de la Commune de la CROIX-SUR-GARTEMPE d'intégrer le SYGESBEM (Syndicat Intercommunal des Cantons de BELLAC et MEZIERES) pour la section voirie.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette demande.

#### **Indemnités de Conseil et de Budget du Trésorier pour l'année 2017 :**

A l'unanimité le Conseil Municipal vote ces deux indemnités.

(Remarque de M. COYAT qui souhaite la présence du Trésorier lors de la présentation des budgets au Conseil Municipal).

#### **Virement de crédit eau et assainissement :**

Virement de crédit de 2 100 € du compte 628 aux comptes 706129 et 701249 (opération blanche).

#### **Règlement intérieur pour les ateliers d'artistes des Carmes :**

M<sup>me</sup> GONTIER informe le Conseil de ses diverses rencontres avec M<sup>me</sup> Catherine-Danièle FERRET locataire de l'atelier n° 5.

Elle donne ensuite lecture du long courrier adressé par cette dame au Maire et au Conseil Municipal.

M<sup>me</sup> le Maire propose un projet de règlement intérieur pour l'ensemble des ateliers.

Ce projet approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal sera envoyé à chaque locataire d'un atelier.

### **Divers :**

- L'Assemblée a choisi les clous (12 cm de diamètre) qui matérialiseront les passages piétons au niveau du Monument aux Morts et de la Place Royale.
- Le 19 Juillet à 19h un reportage sur les randonnées pédestres de MORTEMART sera diffusé sur FR3 Limousin.
- Les travaux du cimetière devraient commencer fin Juin.
- Travaux dans l'église : M<sup>me</sup> GONTIER a demandé à la DRAC une étude concernant la consolidation de la tribune et la restauration de ses balustres et une étude pour le remplacement des divers matériaux des 6 baies.
- Un sens de circulation et de stationnement est à envisager Place des Carmes, à réfléchir.
- Augmentation de l'abonnement EDF collectivités pour l'éclairage public car une augmentation de la puissance est nécessaire rue des Chartreux et aux Villards.
- Nous avons obtenu du Conseil Départemental une subvention de 50 % du montant des travaux d'enfouissement des réseaux 1<sup>ère</sup> tranche (4<sup>ème</sup> trimestre 2018)
- La Commune a été assignée au tribunal par une locataire pour non installation d'une grille de ventilation, pour un ramonage de cheminée non effectué (la locataire n'a pas manifesté le désir d'utiliser la cheminée) et pour le manque d'isolation des fenêtres de façade (qui sont à double vitrage).

La séance est levée à 22h40.